



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050961

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/04/2026 9H21 C:005360 I:39325
V/REF : 1060039
V/Email reçu le Jeudi 23/04/2026 à 9H21

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 6998
IMMEUBLE : 22 GRANDE RUE -6994
22, GRANDE RUE
. 69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 20 Mai 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N22 RUE-LOGEMENT VACANT-RDC-SOUS PASS TRAVAUX

MOTIF : INTERVENIR POUR :

- REMPLACEMENT CASSETTE ROULEMENT POUR PORTE COULISSANTE PLACARD CH1 + 2
- REGLAGE PORTE FENETRE CUISINE
- REGLAGE PORTE FENETRE SEJOUR (FROTTE TOUJOURS MALGRE VOTRE PASSAGE)
- REGLAGE PORTE PLACARD CH1:REFIXER PROFILE SUR UN VANTAIL

Donneur d'ordre : M. O ROLIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 27/04 A 10H00 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU REZ DE CHAUSSEE

- REMPLACEMENT DES ROULETTES DU PLACARD COULISSANT DANS LA CHAMBRE 1
- REFIXATION DE LA BAGUETTE DU COTE

- PAS DE POSSIBILITE DE REGLER LA PORTE DU PLACARD COULISSANT DE LA CHAMBRE 2 (RAIL DU BAS HORS SERVICE)

- PAS DE POSSIBILITE DE REGLER LES DEUX PORTE-FENETRES DE LA CUISINE
DEJA REGLEES AU MAXIMUM DU FAIT QUE LE CARRELAGE N'EST PAS DROIT CE QUI
FAIT QUE LES PORTES TOUCHENT LE SOL
MEME CONSTAT POUR LA PORTE FENETRE DU SALON

LE 18/05 A 08H30 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU RDC

REMPLACEMENT RAIL EN PARTIE BASSE PLACARD DE LA CHAMBRE ET REGLAGE DES ROULETTES
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/05/26 à 07H45 Mme N. NASRI

DT LGESTION Email envoyé le 27/04/26 à 14H38 M. O ROLIN

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU RAIL BAS DE LA PORTE DE PLACARD COULISSANT DE LA CHAMBRE 2

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER
Suite a donner : OUI. Le 04/05/2026 a 11:24

Suite a donner : OUI. Le 18/05/2026 a 09:29

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00012-Rempl.Cassette roul.pr portes	1	51,70	51,70
1,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujetion	2	51,70	51,70
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,70	51,70
TOTAL H.T.				211,97
T.V.A. a 10,00%				21,19
TOTAL T.T.C.En EURO				233,16

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1060039 du 15/04/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

22 Grande Rue
69600 OULLINS

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

06994-00001-00001-00002 H / Type 4 A / RDC

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 30/04/2026

Observations

Logement sous pass travaux

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00012 Cassette roulement pour porte coulissante placard CH1+2 Nombre roulettes indicatf - merci de prévoir roulettes supplémentaires	2,00	51,70	103,40	10,34	113,74
MS00052 Règlage porte fenêtre CUISINE CUISINE : déjà réglé une 1ère fois avant intervention carreleur / erreur SEMCODA gestion des artisans : à reprendre svp	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00052 Règlage porte fenêtre SEJOUR SEJOUR : possible de mieux régler vantail qui frotte toujours malgré votre passage?	1,00				
MS00023 Règlage porte coulissante placard CH1 CH1 (proche cuisine) : refixer profilé sur un vantail	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87

Total H.T.	263,67
Total TVA	26,37
Total TTC	290,04

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1060039 du 15/04/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par ROLIN Olivier le 15/04/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **22 Grande Rue 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1060039